LE COURRIER De Verſailles à Paris, ET De Paris à Verſailles.

Par M. le Comte de MIRABEAU.

Vires acquirit eundo.



1789.



LE COURRIER

De Versailles à Paris, & de Paris à Versailles.

Par M. le Comte de MIRABEAU.

Vires acquirit eundo.

Jeudi 16 Juillet 1789.

LE 13, après la lecture des deux sortes d'Adresses, les unes ayant pour objet une extension ou modification de pouvoirs accordés par la Noblesse de certains Bailliages à leurs Députés, les autres contenant des actions de grâces, de dévouement & d'adhésion à l'Assemblée Nationale : plusieurs Orateurs, vivement touchés de la perte récente qu'ils venoient de faire dans la personne de M. Necker, exhalèrent successivement leur douleur. Monsieur Le Mounier eut l'avantage de présenter à l'Assemblée le premier fleuron qui devoit orner la couronne civique qu'on destinoit à l'ami de la Patrie.

» MM. dit-il, personne de nous ne peut oublier » la catastrophe de l'exil du plus honorable des

» Miniſtres! . . . . . Qui pourroit oublier combien » M. Necker a ſervi ſa Patrie par ſes vertus; combien » il s'eſt rendu digne de la confiance du Roi, par » les avis ſalutaires qu'il lui a donnés dans les tems de » criſes ? . . . . . Sans doute il eſt de notre devoir, » comme de l'intérêt de la Nation, de ſolliciter ſon » rappel; mais nous ſerions indignes de la confiance » publique, ſi, dans le même moment où nous ver» ſons des pleurs ſur les diſgrâces d'un homme digne » de tous nos regrets, nous perdions de vue le but » où nous devons tendre, qui eſt cette conſtitution » ſi déſirable pour nous comme pour les ſiècles qui » nous ſuivent. »

Il propoſe enſuite un projet d'Adreſſe au Roi, en même tems qu'on lui enverroit une députation, dans laquelle adreſſe on lui déclaroit : » que les Miniſtres » diſgraciés jouiſſoient encore d'une confiance que » ceux qui le remplaçoient ne mériteroient jamais. » On mettoit ſous ſes yeux les dangers éminens auxquels la préſence des troupes expoſoit la Capitale. On lui ſignifioit : » que l'Aſſemblée de la Nation ne » pouvoit conſentir jamais à l'ignominieuſe banque» route que ſes nouveaux Miniſtres ſembloient vou» loir préparer. »

M. Target, après avoir rejetté dans ſon exorde tous les mouvemens oratoires dont il n'oublie jamais de faire uſage, dit :

» Le Roi a le droit de rejetter des Miniſtres qui » lui déplaiſent, d'en créer d'autres qui lui convien» nent; mais repréſentons-lui que l'aſſentiment de la » Nation doit diriger, ou plutôt doit conſacrer ce » privilège. Repréſentons-lui que le Peuple ne briſe » le joug de l'autorité que lorſque l'autorité veut le » ſubjuguer par la force & par la tyrannie. »

M. Lally Tolandol demande l'attention de l'Aſſemblée pour un tableau de quelques faits. Il démontre à travers de combien d'entraves, de combien d'écueils on eſt parvenu à la convocation des Etats-Généraux. » C'eſt dans l'inſtant, s'écrie-t-il, où ils » ſont convoqués, dans l'inſtant où nous marchons

» à grands pas vers notre régénération, que de con-
» seils pervers enlèvent au Roi un Administrateur
» fidèle ; à la Nation, un Ministre vertueux, & trois
» autres Ministres vertueux comme lui. Qui peut
» donc l'accuser ? les Parlemens qu'il a rappellés ?
» les Peuples qu'il a nourris ? les Créanciers de l'Etat
» qu'il a payés ? Sans fonds, il a substanté une Nation
» immense ; sans autorité active, il a appaisé les
» troubles. . . . . Sa retraite a-t-elle été celle d'un
» factieux ? Sa famille n'a pas su son départ ; il n'a
» versé dans le sein d'aucun ami le chagrin de sa
» disgrace ; il se dérobe à nos respects. . . . Il craint
» d'occasionner des troubles par sa retraite. » M.
de Tolendal finit par adhérer à la motion de M.
Mounier. . . . . .

J'omets les Discours de MM. le Comte de Virieux, de M. de Clermont Tonnerre, & de quelques autres Membres, qui tous ont voulu consacrer les vertus de M. Necker, quoique quelques-uns aient paru désirer qu'on gémît en silence pour passer à celui de M. de Clermont Loisel. Le lecteur ne s'attend guère à la Motion de ce Député. » Qui sommes-nous, dit-il ?
» quels sont les droits de cette Assemblée, pour se
» mêler du choix qu'il plaît au Roi de faire ou de
» ne pas faire de tels ou de tels Ministres ? Ne jouit-
» il pas de la plénitude de ses pérogatives, en fai-
» sant, à cet égard, ce que sa volonté lui indique de
» faire ? Vous n'avez pas le droit, & vous ne l'au-
» rez jamais, de juger un Ministre qui n'est compta-
» ble qu'au Roi ; le seul droit que vous ayez, peut-
» être, c'est de désirer que la justice prononce sur
» ses torts. . . . . Et pourquoi imaginez-vous que les
» Ministres actuels ne feront pas aussi bien que les Mi-
» nistres que vous regrettez tant ? Vous n'avez pas
» même le droit de les juger sur ce qu'il ont fait. »
Il termine par dire à l'Assemblée qu'elle a un modèle de Conduite dans ses cahiers, & sur-tout dans la Déclaration du Roi de la dernière séance royale.

On doit se douter comment un pareil Discours a été accueilli.

Heureusement M. Chapelier fit oublier les principes erronés du préopinant. » La liberté publique est » attaquée, s'écrie-t-il ; le sang de mon Citoyen » coule ; la liberté des Membres de l'Assemblée est » attaquée ; on offre à la Nation le spectacle d'une » scène aussi scandaleuse que déshonorante pour le » Roi. Le Peuple seul doit garder le Peuple. » Il conclut à présenter une adresse à S. M. pour faire retirer les troupes. De renvoyer les nouveaux Ministres, & d'arrêter des remercîmens aux anciens, pour leur excellente administration.

M. Chapelier parle avec véhémence de la responsabilité exigible des Ministres. Il établit ce principe vigoureux, que le Roi n'a pas le droit de renvoyer un Ministre utile & essentiel à la Nation. Il ajoute : » Que la responsabilité des Ministres est violée par » l'exil de M. Necker, puisqu'on ôte à la Nation » les moyens de vérifier si son administration a été » juste ou non. » Il termine enfin par ces paroles énergiques : » On ne peut que mésestimer des hommes » qui viennent fronder l'opinion publique, & qui, » marqués du sceau éternel du mépris, ont l'inso- » lence de venir s'asseoir à la place de ceux qui sont » l'objet de l'estime & de la vénération de leur Con- » citoyens.

M. Barnave déclare que l'Assemblée Nationale est naturellement la partie intermédiaire, qui doit juger ce différent, entre le Roi & la Nation. » Une longue suite d'actes concertés, ne nous laisse » aucun doute, dit-il, que le despotisme n'ait » conçu le sistême de notre destruction .... Mille » abus naissent de toutes parts ; & à l'instant, où » l'on réclame la liberté de la presse, une insolente » affiche vous défend, à la porte même de la Salle, » où vous êtes assemblés, de publier vos délibera- » tions, dont le résultat déplaît aux insolens agens » du despotisme ... Quant aux Ministres, ajoute-t-il » le choix dépend sans doute du pouvoir attentif ; » mais il doit être sanctionné par le pouvoir lé- » gislatif.

Il conclut : 1°. à envoyer une députation aux Miniſtres diſgraciés, pour les remercier de leur adminiſtration. 2°. A déclarer les Miniſtres actuels, incapables de pouvoir leur ſuccéder. 3°. Au renvoi des Troupes, ſurtout des Troupes étrangères, & à l'établiſſement d'une Milice bourgeoiſe. 4°. A déclarer les Conſeillers, auteurs de pareils attentats, perſonnellement reſponſables de tous les troubles, &c.

Ici on propoſe l'appel, pour prononcer ſur les différentes opinions.

Lecture faite des troubles de la Capitale, une voix unanime s'écrie, qu'il faut partir ſur le champ, ſe jeter entre les Troupes & le Peuple, verſer ſon ſang, ſacrifier ſa vie, s'il le faut, pour le ſalut de l'Etat.

M. de Clermont-Tonnerre obſerve, avec la ſageſſe qui le caractériſe, que la dignité de l'Aſſemblée ne permettoit point qu'elle déſamparât: qu'on nomme, ſi l'on vouloit, les deux tiers, les trois quarts des Membres qui la compoſoient; mais qu'il n'étoit ni décent, ni poſſible de s'y tranſporter en corps.

Sur la propoſition faite par M. de la Rochefoucault; afin qu'on nomme pour la miſſion, au Peuple, les Députés de Paris; réclamation générale, & ſurtout par M. de Cuſtine, ainſi que nous croyons l'avoir dit dans notre précis rapide d'hier. » Vous » ne porterez jamais le calme dans les eſprits, » s'écrie M. de . . . . . . , ſi vous ne portez au Peuple » le renvoi des Miniſtres qui lui déplaiſent, & le » rappel de ceux qui ont bien mérité de la Patrie. »

» Nous pouvons, ſans dépenſer un ſeul moment » de plus, faire en même tems une députation au » Roi, dit M. le Duc d'Aiguillon, pendant que » les Bureaux nommeront les Membres qui ſe tranſ» porteront à Paris; M. le Préſident voudra bien » ſe rendre auprès de Sa Majeſté pour la prévenir » de notre démarche «.

Après la remarque faite par M. Fréteau; qu'il n'étoit d'autant plus indiſpenſable d'accélérer, que la Province avoit les yeux fixés ſur la Capitale.

M. de Montesquiou fit l'observation, dont on se rappelle, & qui a déterminé la députation au Roi.

Je n'entrerai point dans d'autres détails sur cette séance; on a lu hier la réponse étrange qu'on avoit fait faire au Roi. Une stupeur générale a glacé tous les esprits, quand on en a entendu la lecture. On sentit bientôt la nécessité de prendre un arrêté vigoureux. Mais je dois à la vérité, de dire que le plus grand nombre des Députés, s'attendoient à une dissolution prochaine; & assurément, c'étoit le projèt, si non du Roi, du moins des *honnêtes* Conseillers qui l'approchent.

Nous donnerons les détails de la séance d'avant-hier. Nous avons indiqué la distribution du travail dans le précédent N°., mais cela ne peut point suffire; car indépendamment des intéressantes motions qui se sont élevées sur la constitution, il y a eu des débats sur l'élection de MM. les Evêques d'Ypres & de Tournay, qui méritent un article particulier. Nous sommes obligés de les renvoyer, pour rendre compte de l'événement imprévu qui ramène au Roi, qu'on égaroit dans le sein d'un Peuple, pour qui ce seroit le plus grand des malheurs, s'il voyoit se rompre les biens fortunés qui l'attachent à son Prince.

Le bruit s'étoit répandu, sur les cinq heures, à Versailles, que 50, 60, 100 mille Parisiens avoient forcé le pont de Sève, & arrivoient en foule. On savoit, à peu près, quelques détails équivoques sur l'affaire de l'Hôtel des Invalides. Des piquets de Hussards étoient rangés de distance en distance, depuis le commencement de l'avenne jusqu'à Sève. M. le Prince de Lambesc avoit reçu de nouvelles allarmantes pour son propre compte. Sa voiture, brûlée dans la place de Grève; ses chariots, envoyés au camp du champ de Mars, pour y porter des farines, & rapporter des fourrages, n'arrivoient pas: il ne se doutoit pas pourtant qu'ils eussent été employés à l'usage de ce même Peuple, contre lequel les Allemands étoient armés. Il en avoit été instruit ce-

pendant, ſur les cinq heures, par le principal cocher des attelages, qui lui a juſtifié, pour ſa décharge, d'un billet de M. de la Salle.

Ce cocher, en arrivant à Verſailles, avoit déja jetté l'effroi dans les eſprits. Heureuſement il ne ſavoit pas que la Baſtille eût été forcée. Cette nouvelle, en augmentant la terreur, auroit infailliblement cauſé un nouveau tumulte.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque la ſéance fut overte.

Séance de l'après midi 14.

Le vif intérêt, qu'avoit inſpiré à une partie de l'Aſſemblée, le jugement dont nous venons de parler, & peut être un peu de cabale, avoit déterminé M. le Préſident à indiquer une ſéance pour l'après midi, à ſix heures.

Les Députés, à qui cette affaire pouvoit être indifférente, s'étoient diſpenſés de ſe rendre dans la ſalle, & l'Aſſemblée n'étoit pas très-nombreuſe. (J'obſerve, que j'écarterai de mon récit, tout ce qui ne touche pas d'une manière directe, l'événement de cette journée & de la ſuivante).

Le Vicomte de Noailles paraît tout à coup dans l'Aſſemblée, ſon air égaré; le déſordre qu'on remarque dans toute ſa perſonne, inquiète; émeut; le plus grand ſilence régne dans l'Aſſemblée. Il raconte tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a recueilli, à ſon départ.

Il ne ſait pas encore le maſſacre de M. de Fleſſelles, Prévôt des marchands; mais la peinture qu'il fait de la mort de M. de Launay, jette toute l'Aſſemblée dans un anéantiſſement preſque total, dont elle a peine à ſe retirer.

Elle fait un effort; en effet le mal eſt extrême, & demande le remède le plus prompt. On décide de préſenter, ſur le champ, une adreſſe au Roi. Point de préliminaires; point de formes arrêtées: le ſang du Peuple eſt ſi précieux!

Une Députation arrive: mal-inſtruite des cataſtro-

phes effrayantes ; dont elle fait le récit ; elle les outre, ou les altère ; mais il n'eſt pas moins vrai qu'un mal affreux exiſte, que la vie du Citoyen eſt en danger, que les pères tremblent pour leurs enfans ; que les enfans tremblent pour leurs pères ; enfin que tout eſt dans la déſolation & dans la terreur.

Le Roi a répondu à l'adreſſe qui lui avoit d'abord été préſentée : ces nouveaux avis ſollicitent une nouvelle Députation ; elle n'eſt pas plutôt propoſée, qu'elle eſt déjà aux pieds de Sa Majeſté. Confirmation de la réponſe faite précédemment, & rien de plus. Cette nouvelle réponſe, qu'il eſt inutile de rapporter, & que nous ne voudrions pas tronquer, n'eſt pas encore aſſez ſatisfaiſante : l'Aſſemblée, enfin, ſe détermine à ne point déſemparer, juſqu'à ce que le Roi ait daigné mettre fin aux maux publics, par un mot de paix, qui coûte ſi peu à ſon âme, bonne & bienfaiſante ; mais que la fourberie & la haine arrêtent ſur le bord de ſes lèvres, chaque fois qu'il veut le prononcer.

A minuit, le bruit ſe répand que le Roi a retracté une réponſe ſatisfaiſante ; qu'on ſuppoſe qu'il a fait à la première Députation. Tous les Citoyens attendent, dans les tranſes les plus cruelles, le lendemain.

Il arrive enfin, ce jour fortuné, où un Roi ſenſible, dont on a égaré la bonté, dont on a ſurpris la juſtice, va faire une rétractation auſſi honorable pour lui que pour les peuples, qui en ſont l'objet.

Nous paſſons ſous ſilence une dénonciation affreuſe faite par M. de Clermont-Tonnetre, quoique cette dénonciation, ajoutée à ce récit, contribuât à rendre ce morceau plus piquant ; nous la rejettons, parce que nous ne voulons pas qu'un ſeul nuage éterniſe la pureté du jour le plus beau & le plus glorieux pour la France.

Une troiſième députation ſe rend auprès du Roi ; on parle à ſon cœur. « SIRE, vous n'avez pas un » moment à perdre ; l'intérêt d'un Peuple, qui veut

» vous

» vous chérir, l'exige. Venez, venez, Sire, au mi-
» lieu de vos enfans; ils ne font des vœux que pour
» le salut de l'Etat, la prospérité de votre règne, la
» gloire de votre personne ».

Le Roi attendri, ne résiste plus; ses deux Frères l'accompagnent dans la Salle d'Assemblée des Etats. Ils arrivent sans cortège, sans pompe, sans aucun appareil de puissance, ni d'autorité. C'est un père qui vient s'asseoir au milieu de sa famille; c'est un ami qui vient dissiper ses inquiétudes dans le sein de ses amis; son cœur va s'épanouir, & sa bouche prononce le discours touchant & fidèle qu'on va lire.

MESSIEURS, je vous ai assemblé pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'Etat; il n'en est pas de plus instantes, & qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la Capitale. Le Chef de la Nation vient, avec confiance, au milieu de ses Représentans, leur témoigner sa peine, & les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre & le calme: je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étoient pas en sûreté. Seroit-il donc nécessaire de rassurer, sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la Nation; c'est moi qui me fie à vous: aidez-moi donc, dans cette circonstance, à affermir le bien de l'Etat; je l'attends de l'Assemblée Nationale. Le zèle des Représentans de mon Peuple, réunis pour le salut commun, m'est un sûr garant; & comptant sur l'amour & la fidélité de mes Sujets, j'ai donné ordre aux Troupes de s'éloigner de Paris & de Versailles; je vous autorise; je vous invite même à faire connoître mes dispositions à la Capitale.

Le Roi, après avoir prononcé ce discours, quitte à regret, sa famille chérie. Sa Voiture se présente pour le recevoir: il la refuse. C'est au milieu de son Peuple, & sous la sauve-garde de son amour, qu'il se rend au Château; les Députés des trois Ordres réunis, confondus, forment une chaîne autour de sa

408

personne ; les larmes coulent de tous les yeux ; & les cris répétés de *Vive le Roi* ! *vive la Nation* ! rétentissent jusqu'au Ciel & dans tous les cœurs.

On décide aussi-tôt qu'une nombreuse Députation va se rendre à Paris. Les Gardes-du-Corps aspirent à l'honneur d'accompagner les Députés de la Nation. On arrête qu'il leur sera fait des remercîmens ; mais que leur offre ne peut être accepté.

P. S. La Députation est accompagnée jusqu'à Paris par une foule immense de Citoyens. Elle met pied à terre devant la Place Louis XV, & se transporte, à pied, au Palais-Royal, à l'Hôtel-de-Ville, &c. M. de la Fayette y prononce un discours patriotique & touchant : toutes les animosités cessent ; la paix est rétablie ; & tous les Parisiens n'ont plus qu'un vœu à former, c'est de pouvoir jouir de la présence du Roi.

FIN.